

## La CFE-CGC lance une consultation en ligne auprès des salariés. Y compris ceux d'AIRBUS...

### Ensemble, donnons du sens à cette campagne ambitieuse de la CFE-CGC

Nous vivons dans une société qui se délite. Les salariés sont déboussolés. L'encadrement est désorienté quant à sa mission et son rôle dans l'entreprise... Pour comprendre ces phénomènes et y apporter des réponses, la CFE-CGC lance aujourd'hui une grande campagne de consultation sur le terrain avec l'objectif de « redonner du sens » aux individus et à leur existence, à la vie en entreprise, au syndicalisme, à l'État, à la société... L'objectif est de créer les conditions d'un dialogue innovant et interactif.

Cette campagne nationale prendra dans un premier temps la forme d'un questionnaire en ligne, ouvert à tous les publics.

Réalisé en partenariat avec l'Observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale (ODIS), spécialiste de l'observation sociale depuis vingt ans, cette consultation a pour objectif de « donner la parole et recueillir les propositions » de tous ceux et celles qu'on n'écoute plus, qu'ils soient syndicalistes ou salariés anonymes. La CFE-CGC a l'ambition de renouer un dialogue constructif, plutôt que de sombrer dans une posture d'opposition stérile, ainsi que l'ont démontré les nombreuses manifestations infructueuses de ces derniers mois, notamment contre la réforme des retraites qui s'est malgré tout imposée.

**Vous, salariés d'Airbus vous devez prendre part activement à cette enquête pour y laisser votre empreinte.** Même si nos préoccupations sont d'une façon générale, celles de tout salarié, la vie à Airbus est spécifique et les remarques et propositions que vous formulerez seront teintées de ce contexte. Ces nuances du monde de l'aéronautique doivent remonter au plus haut niveau pour y être perçues, entendues et débattues.

Alors oui, votre section syndicale vous encourage vivement à prendre le temps nécessaire pour y répondre, pour vous manifester. Sachez que l'enquête est découpée en 8 chapitres et peut donc être interrompue et reprise autant de fois, avec même la possibilité de modifier les réponses des chapitres précédents.

À l'issue de cette consultation, fin novembre 2011, les instances confédérales feront une première analyse des résultats dont les conclusions serviront de support au lancement d'un « tour des régions » original. De janvier à juin 2012, une quinzaine d'unions régionales CFE-CGC animeront des forums d'échange avec le grand public, invité localement à faire « le procès du syndicalisme ». Un procès qui prendra à chaque fois la forme d'une pièce de théâtre interactive, reflet des interrogations, des critiques et des solutions exprimées lors de cette vaste consultation.

La CFE-CGC veut aussi recueillir les préoccupations et les propositions des 94 % de non syndiqués en France, avec l'ambition d'inventer un nouveau mode d'expression qui corresponde à un véritable « pacte social » à mettre en place pour une société plus juste, à la confiance retrouvée et à l'écoute de toutes ses composantes.

## Sommaire

**Page 2 :** Egalité pro, le décret de trop

**Page 3 :** RTT Solidaires

Information actifs campagne 2011

Cotisations Syndicales

**Page 4 :** Evolutions fonds PEG / PERCO

Indicateurs économiques et

sociaux divers

Anomalies sur compteurs ATC

Le détail de cette campagne : <http://bit.ly/psc2rz>

Rendez-vous sur : <http://www.nouveaudialogue.fr>

**Jean-Marc GRANIE**  
Secrétaire section CFE-CGC  
Airbus Operations SAS

## EGALITE PROFESSIONNELLE

..... Actualité Parisienne

### LE DECRET DE TROP !

Sortie du décret n° 2011-822 du 7 juillet 2011 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

#### **Un vrai scandale pour les femmes et un vrai bonheur pour les entreprises.**

Ce décret qui entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012 enlève la notion d'obligation de résultats. Les moyens coercitifs sont loin de ceux qui étaient prévus dans les groupes de travail entre partenaires sociaux et l'Etat depuis 2007.

Nous repartons à zéro sur ce dossier et nous le déplorons. Rappel : à fin décembre 2009 les RSC (Rapport de Situation Comparée) auraient du être fournis et en décembre 2010 les écarts de salaire entre les femmes et les hommes auraient du être résorbés.

Le Rapport de Situation Comparée est moins mis en avant et le plan d'action est valorisé. Il doit contenir des indicateurs chiffrés comparant les femmes et les hommes sur le salaire moyen ou médian, la durée moyenne entre deux promotions, l'exercice de fonctions d'encadrement ou décisionnelles (indicateurs réduits).

L'entreprise devra se conformer à ces mesures et si ce n'est pas le cas une sanction financière sera appliquée. Pour ce faire, l'inspection du travail, après incitation et/ou contrôle, donnera 6 mois supplémentaires à l'entreprise pour qu'elle se conforme à la loi, contrôlera à nouveau puis décidera d'infliger une sanction ou pas... Cela nous amène au mieux en 2013, pour un dossier qui était une priorité nationale en 2007 et qui devait être soldé en 2010, la France se ridiculise et méprise la moitié de la population active (soit 48 % de femmes).

Les entreprises ont été renforcées pour ne pas remplir leurs obligations légales. En effet, il est dit que pour fixer le taux de la pénalité (qui est variable aujourd'hui alors qu'il devait être de 1 %), l'employeur ne doit pas rencontrer de difficultés telles que :

- La survenance de difficultés économiques de l'entreprise,
- La restructuration ou fusions en cours,
- L'existence d'une procédure collective en cours,
- Le franchissement du seuil d'effectifs prévu à l'article 2242-5-1 au cours des douze mois précédant celui de l'envoi de la mise en demeure mentionnée à l'article R.2242-3

En clair, un parapluie doré pour les entreprises. Ce qui est vraiment agaçant c'est que les syndicalistes et en particulier la CFE-CGC en demandant une sanction financière en cas de non respect de la loi, ne souhaitait en rien mettre en faillite le patronat. Bien au contraire, la démarche initiale était simple : incitation tous azimuts via les Instances Représentatives du Personnel, les inspecteurs du travail, dialogue avec les entreprises, relances etc... Le but n'était pas de mettre l'entreprise en faillite (entendu de la bouche d'un représentant du MEDEF !).

**Les délégués syndicaux CFE-CGC** partout en France, continueront à **dialoguer** et **inciter** les entreprises à fournir un rapport de situation comparée afin de faire un état des lieux sur l'égalité professionnelle. Un plan d'actions chiffré et daté sera mis en place et suivi par la **commission égalité professionnelle** si il en existe une.

Encore une fois, un net recul sur un dossier comme beaucoup d'autres. Une façon pour le gouvernement de passer des dossiers en force par décret et cela malgré un vote négatif en Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle.

Est-ce la bonne solution ?

**La CFE-CGC dit non et espère bien obtenir le retrait de ce décret !**

*NB* : A l'heure où nous écrivons cet article, nous attendons avec impatience le résultat de l'entrevue que la CFE-CGC aura avec Madame Bachelot prochainement. Nous demandons la suppression de ce décret pour le retravailler.

**Contact : Marie-Line BRUGIDOU – Déléguée Nationale Emploi – Egalité Pro et Diversité**

## RTT solidaires

« Ah si je pouvais, je te donnerais un jour de congé ! » Qui n'a jamais adressé cette petite phrase d'apparence anodine à un (e) collègue de travail à court de solution pour faire garder son enfant malade ? Les parents de rejetons de moins de 15 ans ne connaissent que trop le théorème : tout capital de RTT est inversement proportionnel à la densité de virus ambiants. Une grosse rhinopharyngite, une petite varicelle, un soupçon de gastro-entérite.... Et le compteur de RTT se vide... A l'inverse, qui n'a jamais croisé un collègue embarrassé par un surplus de RTT non éclusés régulièrement faute de disponibilités ou tout simplement d'opportunités ?

L'été dernier, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée Nationale : il soutient la possibilité de faire un don de RTT à un parent d'enfant gravement malade, de façon légale et dûment encadrée. Comment a-t-on pu ne pas y penser avant ? Mais réfléchissons bien et creusons sérieusement cette piste. Faut-il limiter la possibilité de don de RTT au cas des enfants gravement malades ? Pourquoi ne pas élargir le rayon d'action de la mesure à la garde d'enfants de façon générale ? Et ne conviendrait-il pas d'envisager dès maintenant d'appliquer une telle mesure à la gestion de la dépendance des parents et personnes âgées ? Car le problème est bien le même : il s'agit de trouver, à certaines périodes de la vie plus trépidantes et turbulentes que d'autres, un surcroît de disponibilité pour nos proches.

### **Alors, partageons ! Finis les RTT solitaires... passons aux RTT solidaires !**

Valérie Hurez , syndiquée CFE-CGC

Pour consulter la proposition de loi sur le site de l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3672.pdf>

## Information des actifs : Campagne 2011

L'information des actifs se fera jusqu'en décembre 2011. Les assurés seront avertis par courrier selon leur mois de naissance.

Les assurés nés en 1961, 1966, 1971 et 1976 recevront un **Relevé Individuel de Situation (RIS)** dans lequel chacun trouvera : le nombre de trimestres cotisés au régime général et le nombre de points acquis dans les différents régimes complémentaires dont les 2 plus importants (ARRCO et AGIRC).

Tandis que les assurés nés en 1951, 1954, 1955 et 1956 recevront une **Estimation Indicative Globale (EIG)**, avec le calcul de leur future pension de retraite à différents âges de départ (pour tenir compte de la loi du 9 novembre 2010, qui « modifie » l'âge de départ légal, pour le porter de 60 à 62 ans, en fonction de la date de naissance et du nombre de trimestres qu'il faut cotiser).

L'année dernière les assurés nés en 1954 et 1955 ont reçu un RIS au lieu de recevoir une EIG, car la loi n'était pas encore votée.

Il est très important de bien vérifier ces documents et de porter à la connaissance des organismes les modifications à apporter le plus tôt possible.

## COTISATIONS SYNDICALES

Pourquoi devez-vous être à jour de vos cotisations syndicales 2011 en 2011 ? Parce que la nouvelle loi sur la représentativité syndicale d'août 2008 l'impose !

La transparence financière est en effet l'un des sept critères cumulatifs que chaque syndicat doit absolument respecter.

Pour satisfaire ce point tous les adhérents doivent être à jour de leur cotisation à la fin de chaque année civile. Notre syndicat peut être contrôlé par les différentes administrations sociales et fiscales, car nous délivrons des attestations fiscales dont le montant vient en déduction pour 66% de l'impôt dû.

Si une cotisation est payée, et donc comptabilisée, après la clôture des comptes 2011, l'adhérent ne peut plus bénéficier de cet avantage fiscal pour l'année concernée.

Avouez que ce serait dommage....

Alors, pour éviter cela, merci de faire parvenir votre paiement dans les meilleurs délais. Pensez également au prélèvement automatique, c'est un excellent outil contre l'oubli....

**Raymond BONAFOUS**  
trésorier de la section Airbus Operations SAS

**EVOLUTION DES FONDS DISPONIBLES DANS LE PEG** ([www.caam-epe.com](http://www.caam-epe.com))

Fonds proposés depuis plusieurs années	Dec 2003	Dec 2004	Dec 2005	Dec 2006	Dec 2007	Dec 2008	Dec 2009	Dec 2010	Oct 2011
Péri éthique solidaire	16,17€	16,89€	20,40€	24,42€	24,34€	16,58€	20,28€	19,91€	18,47€
ESOP EADS	18,78€	21,49€	32,45€	26,15€	21,89€	11,79€	13,80€	17,87€	21,13€
ESSOR PEG EADS (1)	20,88€	22,07€	23,07€	23,91€	24,93€	26,07€	26,51€	27,54€	26,12€

(1) Fonds qui a remplacé OBLIGAERO II qui était fermé aux versements.

Fonds proposés depuis Le 23 mars 2009	30 Avril 2009	30 Juin 2009	30 Sept 2009	31 Oct 2009	30 Dec 2009	31 Dec 2010	31 Oct 2011	En %
Monétaire PEG EADS	100,15€	100,33€	100,49€	100,53€	100,61€	100,21€	102,12€	+2,12%
Obligations PEG EADS	101,10€	102,43€	104,43€	104,62€	104,73€	104,72€	103,67€	+3,67%
Diversifié PEG EADS	105,10€	109,97€	122,10€	120,60€	124,72€	133,56€	126,68€	+26,68%
Actions PEG EADS	107,22€	113,92€	133,51€	129,58€	117,38€	155,19€	136,01€	+36,01%

**EVOLUTION DES FONDS DISPONIBLES DANS LE PERCO** ([www.interexpansion.fr](http://www.interexpansion.fr))

Fonds proposés depuis plusieurs années	Dec 2004	Dec 2005	Dec 2006	Dec 2007	Dec 2008	Dec 2009	Dec 2010	Oct 2011
Mozart	2,92€	2,97€	3,05€	3,16€	3,30€	3,34€	3,35€	3,38€
Expansor compartiment3	51,86€	53,19€	54,49€	55,84€	58,64€	62,69€	63,40€	64,15€
Péri éthique solidaire	16,89€	20,40€	24,42€	24,34€	16,56€	20,28€	19,91€	18,47€
Expansor compartiment1	-----	-----	52,81€	54,69€	34,48€	44,31€	42,32€	38,48€

Expansor compartiment 3 a été créé le 19 décembre 2003

Expansor compartiment 1 a été créé le 31 août 2006, (valeur de départ 50,00€)

Fonds proposé depuis le 22/04/09 valeur départ : 10€	30 Juin 2009	30 Sept 2009	31 Dec 2009	31 Mars 2010	30 Juin 2010	31 dec 2010	31 Oct 2011	En %
TCHAIKOVSKI	9,98€	10,73€	10,82€	10,84€	10,45€	10,89€	10,36€	+3,6%

**Indices sociaux et économiques:**

<b>Demandeurs d'emploi : Catégorie A : (Recherche d'emploi active)</b>	(personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps)	<b>Septembre 2011:</b> 2.780.500 <b>+ 3,0 % sur un an</b>
<b>Catégorie A+B+C :</b>		<b>Septembre 2011 :</b> 4.175.800 <b>Soit + 4,5 % sur un an</b>
<b>Catégorie A+B+C+D+E :</b>		<b>Septembre 2011 :</b> 4.756.600 <b>Soit + 3,1 % sur un an</b>
<b>Taux du chômage métropole</b>		<b>9,6% (A fin septembre 2011)%</b>
<b>Taux du chômage zone Euro</b>		<b>10,2% (A fin septembre 2011)%</b>

Catégorie A : Recherche d'emploi active

Catégorie B : Activité réduite courte, moins de 78h

Catégorie D : Non disponible, pas de recherche d'emploi

Catégorie C : Activité réduite longue, plus de 78h

Catégorie E : Pas de recherche d'emploi, contrat aidé

**Anomalies sur compteurs ATC.**

La CFE-CGC est intervenue auprès de la direction concernant certaines personnes à temps partiel pour lesquelles le compteur ATC a été amputé de plusieurs jours.

Nous avons obtenu l'assurance de la direction que cette anomalie serait corrigée dans les meilleurs délais. N'hésitez pas à nous solliciter si la correction n'intervient pas rapidement ou si vous constatez cette anomalie sur votre compteur ATC.

7 Novembre 2011	Dernière réunion de négociation ATC
8 Novembre 2011	Réunion de négociation sur le droit syndical
10 Novembre 2011	Intercentre et réunion Développement Durable
18 Novembre 2011	Commission formation
18 et 19 Novembre 2011	Journées ski
25 et 26 Novembre 2011	Journées gourmandes
30 Novembre 2011	Réunion CE et CCE
1 Décembre 2011	Soirée de la promotion sociale à Saint-Eloi

**Calendrier**



Permanence syndicale CFE-CGC, site Louis Bréguet, Bâtiment A01

Tél : 05 61 93 85 41 – Fax : 05 61 93 80 05

Email : [syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com](mailto:syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com)

Site : <http://www.cfecgcairbusfrance-toulouse.com>

S.N.C.T.A.A – AED BP 20052 31702 BLAGNAC Cedex

